

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	29

VILLE DE BRIARE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le neuf octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 septembre, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPRETERE Marcel ; DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur LE DEM Philippe ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie.

Absents excusés :

Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Monsieur de COURCEL Dominique.

Procurations a été donnée à :

Madame GABRIEL Mélanie a donné procuration à Madame LAURENT Jacqueline
Monsieur GAUDICHON Eric a donné procuration à Monsieur BANSE Hervé
Madame MARISSAL Bénédicte a donné procuration à Madame VICHERAT Valérie
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige
Monsieur COQUILLET Jean-François donne procuration à Monsieur CHARMETANT Alain
Monsieur GAGNEPAIN Patrice donne procuration à Monsieur FAISY Fabien
Monsieur de COURCEL Dominique donne procuration à Monsieur Frédéric GARDINIER

Madame NIANG Kiné a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2023-069 : RÉVISION DU MONTANT DU CADEAU ATTRIBUÉ AUX MÉDAILLÉS ET AUX AGENTS LORS D'UN DÉPART EN RETRAITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'adopter une délibération pour l'octroi d'un cadeau réalisé par la collectivité,

Sur demande du Responsable du service de gestion comptable de Gien, la commune afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal, doit, prendre une délibération décidant de l'octroi de bons d'achat aux agents. L'idée générale est de pouvoir remercier l'agent partant en retraite ou médaillé pour tous les services rendus à la collectivité durant sa présence au sein de la commune.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE l'octroi de bons d'achats aux agents communaux titulaires et non titulaires d'une valeur de 60 euros pour les agents médaillés, à utiliser dans les 6 mois à Super U Bonny-sur-Loire, Auchan Gien et Leclerc Gien (hors alcool et alimentation),

DÉCIDE l'octroi de bons d'achats aux agents communaux titulaires et non titulaires d'une valeur de 600 euros pour les agents retraités sous la forme de 3 bons d'achat d'une valeur de 200 euros chacun, à utiliser dans les 6 mois à Super U Bonny-sur-Loire, Auchan Gien et Leclerc Gien (hors alcool et alimentation),

AUTORISE le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

Le 09 octobre 2023

Le Maire,


Pierre-François BOUGUET